

# AVORTEMENT EN EUROPE, LES FEMMES DÉCIDENT!

<http://avortementeurope.org/>

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des espagnoles en 2015, des polonaises depuis 2016 et des irlandaises en 2018 ;

En solidarité avec l'ensemble des femmes d'Amérique latine, dont les Argentines qui pour la 8<sup>ème</sup> fois se sont mobilisées pour obtenir une dépénalisation de l'avortement ;

En solidarité avec les femmes des Etats Unis d'Amérique qui ont vu en 2019 le droit à l'avortement disparaître ou réduit dans de trop nombreux états,

En solidarité avec les Françaises alors que la mouvance anti choix a obtenu en juin 2019 avec l'aide du gouvernement un vote au Sénat pour écarter le texte législatif qui aurait permis l'allongement du délai de recours à l'avortement de 12 à 14 semaines de grossesse.

En lutte pour déjouer la remise en cause de l'avortement par toutes les forces politiques ou religieuses réactionnaires, en France, en Europe et dans le monde :

Nous réaffirmons que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé sont des droits fondamentaux pour construire des sociétés où l'égalité entre les femmes et les hommes, en Europe et dans le monde soit enfin reconnue.

**28 Septembre**  
**Journée**  
**Internationale**  
**pour le droit à**  
**l'avortement**

**Le 28 septembre 2019, Journée internationale pour le droit à l'avortement, nous rappellerons partout en France que c'est un droit fondamental**

**Paris : rassemblement à l'Hôpital Tenon 4, rue de la Chine 75 020 à 12h**

**Départ en manifestation à 14h de l'hôpital Tenon vers Bastille**

- ✓ L'avortement est un choix personnel - mon corps m'appartient, je choisis ma vie, je choisis d'avoir ou pas un enfant
- ✓ L'accès à l'avortement est un droit
- ✓ La « double » clause de conscience sur l'IVG pour les professionnel-les de santé doit être supprimée de la loi
- ✓ Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe, et les États doivent tendre vers une dépénalisation totale de l'avortement.
- ✓ Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur l'ensemble des territoires ;
- ✓ Des campagnes d'information tous publics sont nécessaires pour pouvoir en parler librement, sans tabou ni jugement
- ✓ L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés
- ✓ La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel-les de santé.

